

**CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le douze décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ESTEOULLE René, Maire.

**PRESENTS** : MARTY Jean-Pierre, FAURE Danièle, GRESSE Christian, MORIN Danielle, VIGNE Maurice, LANTHEAUME Annie, GINOUX Jean-Jacques, DORIER Alain, ROLLAND, Vincent, JUDAN Magali, TISSEAU Jean François.

**Absents excusés**: RENAUD Carole, CAIAZZA Francis.

**Secrétaire de séance** : JUDAN Magali

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Sans observation.

**1° -Electrification** : projet non soumis à autorisation d'urbanisme pour le raccordement au réseau BT pour alimenter le relais téléphonique FREE MOBILE à partir du poste de Ranchy.

Approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ERDF. Atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme. Précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant mise en service définitive. Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier. Projet approuvé à l'unanimité.

**2° Instruction documents d'urbanisme :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'état n'assurera plus l'instruction des documents d'urbanisme de la commune. Le maire propose de confier cette instruction au service mutualisé de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Il indique le coût de l'instruction des actes à savoir :

**Certificat Urbanisme : 39€ Déclaration préalable : 90 €**

**Permis de Construire : 130 € Permis d'aménager : 130 €**

**Autorisation de travaux : 145 € Contrôle de conformité : 62 €**

L'instruction des Certificats d'urbanisme A (Cu a de simple information) resteront de la compétence de la commune. Les contrôles de conformité seront effectués par la CCVD, sauf pour les déclarations préalables qui seront effectués sur demande de la commune (au cas par cas).

Avis favorable

**3 – Demandes de subventions**

Il y a lieu de compléter les demandes de subventions concernant les travaux d'assainissement phase 2 et la rénovation de la toiture de l'église en sollicitant la DSIPL (dotation de soutien à investissement pour les projets locaux). Avis favorable.

**4° Informations diverses :** Remerciements de l'association « A l'Ombre de la Tour » pour le versement d'une subvention de 30€.

**5° Gestion du personnel :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Mise en place de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE). Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 15.



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Divaieu. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE DIVAIEU" at the top and "R.F." at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp, appearing to read "Steoull".